

Date d'ouverture : 31/03/1996

FICHE TECHNIQUE

Thématique : Habitats naturels (Berges)

Nom du projet : Affectation, conservation ou patrimoine naturel pour les milieux humides et sites d'intérêt écologique

Problématique : Les zones de conservation ou de mise en valeur du patrimoine naturel sont surtout dans les îles. La zone la plus problématique semble être Pointe-des-Cascades, où il y a beaucoup de spéculation. La pointe fera cependant partie du parc linéaire du canal de Soulanges. La majorité du potentiel faunique est protégé par la "*Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*". Cependant l'interprétation diffère d'un inspecteur municipal à l'autre (voir fiche *Aménagement des berges*).

Les espaces riverains non bâtis autres que les parcs, se retrouvent principalement à Maple Grove, Léry et Châteauguay. Par exemple à Maple Grove, outre la Pointe Hébert, un peu plus de 25 % de la rive est vacante. Ces espaces représentent souvent des sites d'intérêt écologique qui font l'objet de pressions de développement. Tel est le cas de la Pointe Hébert à Maple Grove, de la Pointe Thibaudeau à Beauharnois et des Pointes du Domaine et du Moulin ainsi que les terres riveraines de la Baie de Madore à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Il en est de même pour la portion de rive non développée de Pointe-des-Cascades où des projets de développement récréatif et résidentiel sont envisagés.

Solution : Il faut faire une sensibilisation des élus municipaux pour leur expliquer l'importance des diverses zones d'intérêt écologique et les raisons de l'impossibilité de bâtir dans des zones humides.

Il faut sensibiliser et informer la population sur l'importance des sites d'intérêt écologique de leur région. Il faut également faire un suivi constant qui consiste à surveiller de près les avis publics qui concernent ces sites.

Avantages : ~ Rejoindre les décideurs plus directement.

Faisabilité : La sensibilisation des élus se fait surtout lors de la révision des schémas d'aménagement. Le processus est enclenché depuis peu dans les diverses Municipalités Régionales de Comté (MRC).

Des rencontres et des informations fournis par les divers intervenants de Maple Grove semblent annoncer la protection de la Pointe Hébert et de la Pointe Goyette.
Travail de sensibilisation effectué par des bénévoles.

Partenaires visés : Notre-Dame-de-l'Île Perrot, Maple Grove, Beauharnois, Melocheville, Pointe-des-Cascades, Léry, Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, Crivert Inc., Héritage Saint-Bernard, ministère de l'Environnement et de la Faune, Environnement Canada, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Hydro-Québec, Environnement Châteauguay, Société d'aménagement du Parc des Îles de la Paix (SAPIP).

Coût :

- ~ La sensibilisation des élus (assurer permanence) 20 000\$ pour 2 ans
- ~ Information sensibilisation 10 000\$/année
- ~ La sensibilisation se fait en grande partie de façon bénévole par les groupes environnementaux

Échéancier :

| | |
|---|-------------|
| ~ Schéma d'aménagement : MRC Beauharnois-Salaberry | 1996 - 1997 |
| ~ Schéma d'aménagement : MRC Vaudreuil-Soulanges | 1997 - 1998 |
| ~ Schéma d'aménagement : MRC Roussillon (Ville de Châteauguay & Ville de Léry) | 1998 |

Indicateur de l'atteinte de l'objectif :

- ~ 75 % des sites potentiels zonés "conservation"
- ~ 50 % des gens connaissent l'importance des sites écologiques de leur région

Références complémentaires :

- ~ Schémas d'aménagement (MRC Beauharnois-Salaberry, MRC Vaudreuil-Soulanges, Châteauguay et Ville de Léry)
- ~ Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- ~ Restrictions zonage blanc